

**Présents** : Pierre TARDIEU, Robert GASIGLIA (a donné pouvoir à Catherine PAYAN), Stéphane LEOPOLD, Jean-Paul MANDINE, Catherine PAYAN, Philippe PAYAN, Dominique PLAUT (a donné pouvoir à Stéphane LEOPOLD), Gilles GANTELME.

**Absents excusés** : Yves PAYAN, Emile GIOVANNESCHI.

### **1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/06/2017**

Après lecture par le Maire, le procès verbal est **adopté à l'unanimité**.

### **2 – EGLISE NOTRE-DAME DE LA NATIVITE – RETRAIT DELEGATION CCAA**

Par délibération du 20 juin 2015, le conseil municipal a approuvé le principe de réhabilitation de l'Eglise Notre-Dame de la Nativité et confié la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce projet à la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Face aux difficultés de faire financer un tel projet, le Maire propose de retirer la délégation à la Communauté de Communes Alpes d'Azur et de reprendre le projet en maîtrise d'ouvrage communale.

**Adopté à l'unanimité**

### **3 – AVIS SUR LE RETRAIT DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ (SDEG)**

Selon l'article L.5217-2 du CGCT, la métropole Nice Côte d'Azur exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, les compétences de concession de la distribution publique d'électricité et de gaz. Ce qui implique que depuis le 1er janvier 2015, elle dispose de cette compétence en lieu et place de ses 47 communes, membres du SDEG. Or, le mécanisme de représentation-reconduction induit par cette législation ne modifie ni les attributions ni le périmètre dans lequel le SDEG exerce ses compétences. La Métropole par délibération du 13 mars 2017 a approuvé le principe de son retrait du SDEG afin de constituer une autorité organisatrice de distribution d'énergie autonome (AODE) et le comité du SDEG par délibération s'est prononcé favorablement sur ce retrait. La commune d'Entraunes étant membre du SDEG, elle doit se prononcer sur le retrait de la métropole ; le retrait effectif étant subordonné à l'accord de la majorité qualifiée des membres du SDEG. Le Maire propose d'émettre un avis favorable au retrait de la Métropole Nice Côte d'Azur du Syndicat Départemental de l'électricité et du Gaz (SDEG).

**Adopté à l'unanimité**

### **4 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA CCAA POUR LA COMMUNE D'ENTRAUNES – MADAME ELODIE ROORDA VAN EIJSINGA**

Depuis le transfert de la compétence école à l'intercommunalité en septembre 2014, les heures de travail de Mme Elodie ROORDA VAN EIJSINGA non affectées à sa mission d'ATSEM à l'école sont laissées à la disposition de la Commune d'Entraunes.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans avec la Communauté de Communes Alpes d'Azur pour la mise à disposition de Mme Elodie ROORDA VAN EIJSINGA, ATSEM à l'école d'Entraunes. Pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018, le nombre d'heure de travail à effectuer pour la commune serait de 191,50 heures et permettrait d'assurer l'entretien de la Mairie et des bâtiments communaux. Le montant prévisionnel des heures de mise à disposition pourra être revu en début de chaque année scolaire.

**Adopté à l'unanimité**

## **5 – TARIFS DES CONCESSIONS DES CIMETIERES COMMUNAUX**

Les tarifs des concessions des deux cimetières de la commune, au village et à Estenc n'ont pas été modifiés depuis 1990, mais seulement convertis suite au passage à l'euro.

Afin de faciliter les modalités de calcul pour l'enregistrement des concessions, le Maire propose d'arrondir les tarifs pour les deux cimetières, à savoir :

- Les concessions de 3 m<sup>2</sup> au tarif de 625 euros.
- Les concessions de 4,80 m<sup>2</sup> au tarif de 1000 euros.

**Adopté à l'unanimité**

## **6 - INDEMNITE DU CONSEIL DU PERCEPTEUR – ANNEE 2017**

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande du percepteur de Puget-Thénières de prévoir le mandatement des indemnités de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes (selon l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983). Au vu des difficultés de fonctionnement rencontrées tout au long de l'année avec la Trésorerie, le conseil municipal s'oppose au versement de l'indemnité de conseil au titre de l'année 2017.

**Adopté à l'unanimité**

## **7 – COMPTE-RENDU DU PROGRAMME ESTIVAL 2017**

Toutes les animations programmées pour la saison estivale 2017 ont pu avoir lieu dans de bonnes conditions à l'exception du concert des « Estivales du Département » qui a dû être annulé au dernier moment pour cause de mauvais temps. Le programme de l'été, organisé en partenariat avec la Mairie, l'Association 1732 AMS, le comité des Fêtes et le Parc national, était composé, en plus de la traditionnelle Fête du Pain, de la Fête Patronale et du Festival « Entraunes fait son cirque », de 6 concerts, 2 spectacles et 5 animations. Il a réuni cette année 1600 participants, soit 40% de plus qu'en 2016 auxquels viennent s'ajouter les 1850 visiteurs du point info-tourisme cogéré par la commune et le parc national.

## **8 – POINT SUR LES TRAVAUX**

- Le SDEG fera réaliser les travaux de renforcement de la ligne électrique de desserte du quartier de la cantonnière en amont de la place d'Estenc au printemps.
- Les travaux de réfection de chaussée prévues dans le cadre du programme de voirie sont achevés place César Payan et sur les voies de Pessa Longia, de Pessas et du Cros.
- Les services de Force 06 du Département ont réalisé un travail conséquent de réouverture de milieu au niveau des terrains du quartier du Serre permettant la remise en fauche d'une surface importante d'anciens prés.
- Les systèmes de télérelève ont été mis en place sur les bassins d'eau potable à Estenc et au village.
- Les subventions de la Région et du Département ont été obtenues pour les travaux de rénovation de la toiture et des façades de la « Maison du Four ».
- L'ONF a demandé la validation pour vendre une coupe de bois dans le communal soumis dans le bois de la Moulière. La commune donnera son accord sous réserve que le cahier des charges de la consultation limite le passage d'engins susceptibles de dégrader la piste du Serre.
- L'appartement de type T3 au premier étage de l'ancienne mairie nécessite une rénovation complète avant sa remise en location. Les travaux seront réalisés cet hiver.
- Plusieurs usagers ont alerté la commune sur la forte dégradation du platelage du pont de Ciamp Faigan. L'employé communal réalisera une réparation d'urgence afin de sécuriser le site et la rénovation complète du platelage sera intégrée au programme de travaux de voirie 2018.

- Les espaces de circulation dans le lotissement de Pièce-Longe feront également l'objet de travaux dans le cadre du prochain programme de voirie.

## **9 – QUESTIONS DIVERSES**

- Les services préfectoraux ont demandé à ce que la commune fournisse un projet de plan communal de sauvegarde (PCS) et de dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) avant la fin du mois d'octobre afin qu'ils puissent être examinés pour avis par le comité de relecture des missions d'appui opérationnelles du 23 novembre 2017. Ces dossiers sont en cours de réalisation.
- La commune n'étant toujours pas dotée d'un site internet, le conseil municipal va missionner le SITCIAM afin de l'assister pour sa réalisation.
- La saison 2017 du camping municipal a vu une augmentation de 200 nuitées par rapport à la saison 2016.
- Suite à la mutation de Christophe GORGERAT, agent du Parc national du Mercantour, un nouveau technicien de secteur pour l'équipe d'Entraunes, Jean-Noël LOIREAU a été recruté. Il réside au village depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017.
- Concernant l'auberge communale Rochegrande, une réunion de bilan après la saison estivale sera programmée avec les gérants.

La séance est levée à 18h30.